280 H. du B-Can., N° 5

BIBLIOTHEQUE
S.M.E.
1964
Séminaire de Québec

AUX HONS. MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

RÉUNIS EN PARLEMENT A TORONTO

Les membres de la Corporation du Séminaire de St. Hyacinthe

Exposent respectueusement que la maison d'éducation qu'ils dirigent est la seule où se fasse un cours complet d'études classiques dans la partie Sud du district de Montréal; qu'elle est fréquentée annuellement par plus de deux cents étudiants; que l'exiguité du local oblige depuis plusieurs années de refuser un grand nombre d'élèves qui se présentent; qu'il est universellement reconnu que l'édifice actuel est de beaucoup insuffisant pour répondre aux besoins du public, qu'il offre les incommodités les plus graves, et que la construction d'une maison nouvelle est d'une nécessité urgente.

Qu'un magnifique terrain offrant dans son étendue et sa position tous les avantages possibles pour une maison d'éducation a été donné à la Corporation du Séminaire; qu'une somme de trois mille livres a été souscrite par le Clergé pour aider à la construction du nouvel édifice; que la Législature Provinciale a donné dans une de ses Sessions précédentes une somme de mille livres pour le même but.

Qu'encouragés par ces divers dons, expression si solennelle du désir du public de [illegible]r s'élever une autre maison, les membres du Séminaire s[illegible] se sont mis à l'œuvre et ont commencé la construction du nouvel édifice, réclamé par les besoins urgens de l'éducation.

Que cependant les fonds dont ils disposent et ceux qu'ils peuvent espérer de la générosité des personnes amies de l'éducation ne sauraient de beaucoup suffire à la construction de la maison commencée, vû que les dimensions doivent être très-étendues pour qu'elle puisse recevoir les nombreux élèves que lui présentera une population qui s'accroît avec la plus grande rapidité et ceux qu'amènera la facilité des communications qui mettent St. Hyacinthe en rapport avec Montréal, les Townships de l'Est et les Etats voisins de l'Union américaine, et qu'il convient que cette maison, située dans une position si avantageuse et qui sera inévitablement visitée par une foule d'étrangers, puisse donner une idée favorable des institutions d'éducation dans les colonies Britanniques.

Qu'aussitôt que la maison nouvelle sera ouverte aux élèves, un enseignement agricole, si impérieusement réclamé par les besoins du pays, y sera donné; lequel enseignement sera sou-

tenu par des expériences pratiques, autant que les circonstances le permettront.

Pour ces raisons et diverses autres considérations dont le développement se trouve dans un mémoire qu'ils prennent la liberté de joindre à la présente requête, les membres de la Corporation du susdit Séminaire supplient respectueusement votre honorable chambre de vouloir bien voter une somme qui puisse aider efficacement à la construction d'un édifice, généralement regardé comme étant d'une haute utilité publique.

Et les pétitionnaires ne cesseront de prier.

St. Hyacinthe, 14 Mai, 1851.

(Signé) J. S. RAYMOND, Ptre. Supérieur.
J. ED. CREVIER, Ptre. Curé.
Is. DESAULNIERS, M. A. Ptre.
PROSP. LÉVESQUE, Ptre.

MEMOIRE

A l'appui de la Requête demandant une allocation pour aider à construire le nouveau Collége St. Hyacinthe.

Le Collége de St. Hyacinthe à été fondé par Messire Girouard, curé de la paroisse de ce nom. C'est presqu'entièrement aux frais de ce vénérable prêtre que cette maison a été élevée. La construction de cet édifice et les biens qu'il a donnés pour le soutenir ont été estimés à une valeur de plus de dix mille Louis.

Messire Girouard, tout en remplissant les devoirs de charité que son ministère lui imposait, a donné à son pays pour l'éducation de la jeunesse plus que tout particulier en Canada. Si l'on considère tout le bien produit par l'éducution donnée à un si grand nombre de jeunes gens, dans le Collége St. Hyacinthe, et qui depuis, dans le sacerdoce ou dans les divers rangs de la Société Civile, ont servi souvent avec distinction la religion et la patrie ; si l'on fait attention, de plus, que l'exemple de M. Girouard a amené incontestablement la fondation de plusieurs autres Colléges florissants, par des membres du Clergé, on demeurera convaincu que le Canada doit une grande rcconnaissance au généreux fondateur du Collége St. Hyacinthe.

Ne semble-t-il pas que pour la Législature ce serait acquitter une dette nationale envers la mémoire d'un si généreux citoyen, et servir en même temps la grande cause de l'éducation, d'aider au développement qu'a pris l'œuvre de M. Girouard dans l'intérêt du pays, en concourant généreusement à la construction du nouveau Collége que les besoins de l'instruction ont réclamé ?

C'est en 1816 que le Collége de St. Hyacinthe a été ouvert. Le village où il a été élevé était renfermé dans des limites fort étroites. St. Hyacinthe est aujourd'hui une ville qui s'accroît rapidement et qui est devenue après Québec et Montréal le plus grand centre d'affaires du Bas-Canada ; tout le monde reconnaît que St. Hyacinthe a dû son accroîssement à son Collége.

Le cours d'études suivi dans cette institution se fait en huit années Il comprend les Grammaires Française, Anglaise, Grecque et Latine ; les diverses parties de la Géographie ; l'Histoire Sainte, l'Histoire de l'Eglise, l'Histoire Profane, Ancienne et Moderne ; l'Arithmétique et la Tenue des livres ; les Préceptes des Belles-Lettres, et de la Rhétorique, un Cour Critique de Littérature, et de l'Eloquence ; la Logique, la Métaphysique, la Morale, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonomé-

trie, les Sections Coniques, le Calcul différentiel et intégral, la Physique, l'Astronomie, la Chimie proprement dite, la Chimie Agricole, les Eléments de l'Architecture, les principes généraux de l'Economie Politique, et les Eléments du Droit.

On traduit les ouvrages en usage dans les Etudes Classiques et spécialement Virgile, Horace, Cicéron, Tite-Live, Tacite, Homère, Xénophon, Démosthènes, Sophocle, St. Jean Chrysostôme et des extraits des Pères de l'Eglise Latine les plus estimés pour le style et l'éloquence. L'Instruction Religieuse est trés-développée pour les Classes Supérieures ; elle comprend une démonstration des Dogmes Chrétiens contre toute espèce d'ennemis de la révélation. Tous les jours deux heures sont données aux élèves pour l'étude de la langue Anglaise. La Littérature de cette langue est un des objets des études des élèves de Belles-Lettres et de Rhétorique.

La Musique et le Dessin entrent aussi dans l'enseignement ; mais d'une manière facultative.—Un enseignement Agricole théorique et pratique sera donné quand la maison nouvelle sera ouverte aux élèves.

Le corps dirigeant actuellement le Collége de St. Hyacinthe se compose de 19 membres, comme suit : 1 Supérieur, Directeur Général des Etudes, 1 Directeur des élèves pour la discipline, 1 Procureur ou Econome, 3 Professeurs des Sciences Philosophiques, 2 Professeurs des Etudes Littéraires, 6 Professeurs des langues Grecque et Latine, 3 Professeurs d'Anglais, 2 Maîtres d'Etudes.

Le nombre des élèves du Collége de St. Hyacinthe dans la présente année scholaire s'est monté à 215 dont 55 seulement externes. Il y a plusieurs années qu'un chiffre approximatif se maintient. Il aurait été déjà de beaucoup dépassé si l'exiguité du Collége actuel ne forçait pas de refuser un grand nombre d'élèves.

Depuis longtemps le besoin d'élever un édifice nouveau se fait sentir, c'est une chose qui ne peut un instant être révoqué en doute, par quiconque a visité la maison actuelle. Un généreux citoyen de la ville de St. Hyacinthe, M. François Cadoret, a donné pour élever la contsruction projetée un magnifique terrain de plus de quatre arpens de front, sur près de trente de profondeur.

Cette terre offre dans son étendue et sa position tous les avantages possibles pour une maison d'éducation. Elle est bornée par la Rivière Yamaska sur le bord de laquelle doit s'élever le Collége nouveau. Elle est plantée d'arbres magnifiques, qui permettent de faire de belles avenues et des cours bien ombragées. Elle est située assez loin du centre de la ville et assez séparée des quartiers habités pour offrir une solitude favorable aux études, et assez près cependant pour jouir des avantages de commu-

nications promptes et faciles avec la population de St. Hyacinthe.

Le pont du chemin de fer du St. Laurent à l'Atlantique traverse l'Yamaska à peu de distance du nouveau Collége, qui s'offrira dans toutes ses dimensions aux regards des voyageurs. Sa situation dans son emsemble forme un paysage gracieux et pittoresque.

La nécessité urgente d'une nouvelle bâtisse pour recevoir les nombreux élèves qui s'offraient et faire cesser pour une grande partie de la jeunesse d'élite du pays les nombreuses et graves incommodités du séjour actuel ; le don gratuit du vaste terrain offert si opportunément et si généreusement ; les avantages d'une si magnifique position pour un Collége ; la voix du public demandant dans toutes circonstances l'érection d'un autre édifice, vœu exprimé entre autres occasions de la manière la plus solennelle aux exercices littéraires de 1848 en présence de Son Excellence le Gouverneur Général ; l'encouragement puissant offert par les souscriptions du Clergé ; le désir d'élever un monument qui donne une idée favorable des institutions d'éducation du Canada, ces causes diverses ont forcé les membres de la Corporation du Collége de St. Hyacinthe de se mettre à l'œuvre.

Le nouveau Collége doit être composé de trois corps de Batimens de deux cents pieds de longueur chacun, à trois étages, la façade de chaque corps est en pierre de taille, l'édifice doit être surmonté d'un dôme. Les dimensions de cette établissement ne sont assurément pas trop grandes, pour une institution qui selon toutes les probabilités verra considérablement augmenter la nombre de ses élèves, et par là même, celui des Professeurs, et qui désire joindre à son enseignement classique, un enseignement approprié aux besoins de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie. Quant à la construction de la façade en pierre de taille, il n'y a eu qu'une voix dans le public pour l'exiger. Tout le monde a senti qu'un édifice d'une telle importance et élevé dans une telle position devait s'offrir sous un bel aspect, et qu'il convenait de donner à la ville naissante de St. Hyacinthe un monument qui la distinguât.

Les fondations du nouveau Collége ont été creusées à la fin de l'année 1849. La première pierre a été posée le 1er. Août 1850.

L'édifice a maintenant 20 pieds d'élévation dans toute son étendue. Toute la pierre de maçonnerie nécessaire pour le terminer est sur les lieux ; et presque toute la pierre de taille est prête à être posée. Le bois de charpente est acheté, et en grande partie travaillé, l'ouvrage fait jusqu'à ce jour a coûté £6,500, y compris l'achat du bois de charpente et le transport de toute la pierre qu'il faut pour le terminer.

L'ouvrage qu'il faut encore faire pour achever la maçonnerie est estimé à £900

Couverture en fer blanc	870
Charpente de la couverture	220
Fenêtres et portes intérieures	500
Brique nécessaire	450
Pierre qui reste à tailler	150

Total requis pour fermer et pour couvrir l'édifice dans la présente année non compris le dôme et les clochers. £3,090

La Corporation a à sa disposition £1,180.

Ce qui lui forme pour les travaux à compléter cette année, un déficit de £1,900.

La Corporation a contracté £2,056 de dette hypothèquant ses propriétés.

Le coût total de l'édifice d'après les estimations de l'architecte sera de £13,500.

La Corporation du Collége n'a j'amais songé à bâtir le nouvel édifice avec ses propres ressources ; en effet le prix de la pension et de l'enseignement est de £15 par année. Le peu d'aisance des habitans de la campagne a forcé à le réduire à cette modique somme. Il est probable que l'entretien du Collége nouveau, des améliorations notables apportées à l'enseignement, l'augmentation de la Bibliothèque, du cabinet de Physique, et diverses autres causes, tendant toutes à donner aux différentes branches de l'instruction un plus large développement, obligeront d'augmenter les prix à cause des frais que tout cela doit nécessiter. Mais l'augmentation des Prix ne fera que compenser celle des dépenses, et il est d'ailleurs à craindre, qu'elle n'amène une diminution dans le nombre des élèves.

Les autres sources de revenu de la maison sont quelques fermes qui peuvent être plus tard d'une assez grandes valeur ; mais qui jusqu'à présent n'ont pas donné, année commune, un produit net excèdant £350.

Ces revenus divers seraient insuffisants pour subvenir aux dépenses courantes de la maison ; mais depuis un certain nombre d'années la Législature a voté £300 par an au Collége. Avec ces secours on s'abstient de contracter des dettes nouvelles ; mais il est impossible de faire aucune dépense d'une nature extraordinaire.

La Corporation du Collége de St. Hyacinthe a reçu, il y a quelques années, quelques legs en sa faveur ; mais ils ont servi en grande partie, à payer aux Seigneurs du lieu, une indemnité de £1,135 exigée par eux, pour que la Corporation possédât en propre le Collége et les divers biens laissés par son fondateur,

pour le soutien de l'éducation qui y serait donnée. Cette indemnité ne l'exempte pas des cens et rentes, et les Seigneurs ont déclaré que si les terrains indemnisés rentraient dans le Commerce, les lôts et ventes seraient exigés sans remboursement d'une partie de l'indemnité. . . . .

Pour bâtir le nouvel édifice on ne peut presque rien mettre des revenus annuels de la maison, il a donc fallu compter sur des secours étrangers. La Législature a donné £1,000. Le Clergé a souscrit près de £3,000 ; on a lieu d'attendre quelqu'autre secours des souscriptions des amis de l'édution ; mais on sent qu'elles ne peuvent pas s'élever à une somme très-haute.

Si la Législature ne fait pas une allocation généreuse en faveur du nouvel édifice, il s'en suivra que les travaux commencés ne se poursuivront qu'avec une lenteur très-préjudiciable à la construction, et qui laissera subsister pendant une suite d'années les inconvéniens attachés à l'édifice actuel ; que si une nécessité qui se fait sentir d'avantage chaque jour force de se hâter d'entrer dans le nouvel édifice, cette maison offrira longtemps dans son intérieur incomplètement achevé de graves incommodités ; qu'il ne faudra pas songer de sitôt aux travaux et embellissements que doit comporter un tel édifice, pour les cours, jardins, dépendances diverses, toutes choses qui sont si fort à considérer pour l'utilité des élèves et pour donner à la maison une apparence qui la recommande ; et enfin que les dettes nouvelles, qu'il faudra contracter à un haut montant, amèneront tôt ou tard la vente de la plupart des propriétés de la Corporation, détruiront par la même ce qui doit être par la suite le principal soutien de l'établissement, et feront par conséquent un tort incalculable à la cause de l'éducation.

L'œuvre que dirige la Corporation du Collége de St. Hyacinthe ne doit point être considérée comme une œuvre privée. Elle intéresse au plus haut degré une grande partie du pays, dont la jeunesse trouve à St. Hyacinthe son éducation. Le Collége de cette ville a des élèves, non seulement de la partie Sud du district de Montréal, qui n'a pas d'autre maison d'éducation classique, mais des comtés éloignés, comme celui de Vaudreuil, ou appartenant à d'autre district, comme celui d'Yamaska, qui lui envoient de nombreux étudians. Ce qui prouve que le public s'intéresse au Collége de St. Hyacinthe et le juge digne de l'encouragement de la Législature ; c'est la requête adressée, il y a quelques années, au Parlement par un grand nombre de citoyens des comtés de St. Hyacinthe, de Chambly, de Richelieu, de Verchères, de Huntingdon, laquelle requête se termine par ces mots :

Pour les diverses raisons qu'ils ont exposées ; les citoyens des comtés susdits ont cru de leur devoir de prier votre Honorable Chambre de vouloir bien voter une allocation, qui aide à élever

un nouveau Collége à St. Hyacinthe ; ce serait un témoignage de reconnaissance à la mémoire du fondateur d'une institution, qui a rendu de si importants services ; ce serait un encouragement à la générosité publique de venir en aide à cette maison ; ce serait en même temps pourvoir aux besoins de l'instruction dans la plus florissante partie du pays, et se conformer à ce qu'exigent l'honneur et l'intérêt de l'éducation nationale.